



20 mars 2024



Projet de renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaires pour la filière fruits et légumes du Togo – STDF/PG/375

STDF



AGENDA

I.

Contexte du projet

II.

Objectif, budget et période de mise en œuvre

III.

Impacts et leçons apprises

Contexte du projet

Le secteur agricole au Togo

- Le secteur agricole contribue pour environ 40% du PIB du Togo et emploie près des deux tiers de sa population active. Le Togo exporte principalement du soja (Bio) et en plus faibles volumes : ananas, légumes feuilles, noix de cajou

Interceptions

- En 2016, 45 interceptions pour raisons phytosanitaires ont été enregistrées à l'entrée en Europe sur les légumes feuilles

Règlement UE 2016/2031

- Nouvelle réglementation en matière de santé des plantes de l'Union Européenne (votée en 2016, entrée en vigueur en 2019) : renforcement en matière de contrôle des organismes nuisibles

PPG/STDF

- En 2016, un don pour l'élaboration d'un projet provenant du STDF a permis l'élaboration d'une stratégie Sanitaire et Phytosanitaire (SPS) nationale

Objectif du projet STDF 375 (sur base du PPG 375)

Objectif

Renforcer le cadre et les capacités des services impliqués dans l'inspection et le contrôle phytosanitaires, ainsi que des opérateurs privés actifs dans la production et l'exportation de fruits et légumes

Axes principaux :

Axe 1 : Renforcement du cadre institutionnel et des services d'inspection et de contrôle en appliquant de bonnes pratiques d'inspection basées sur le risque

Axe 2 : Renforcement des capacités dans la filière fruits et légumes et établissement d'une organisation professionnelle des exportateurs

Axe 3 : Soutenir le dialogue entre le secteur privé et les services publics concernés

Budget, période et bénéficiaires

Budget total: 727 950€

Contribution STDF: 531 450 €

Contribution COLEAD: 136 500 €

Contribution Togo (en nature): 60 000 €

Période de mise en œuvre

Novembre 2018 – octobre 2022

Bénéficiaires

- Direction de la protection des végétaux (DPV)
- Services publics et privés de vulgarisation (ICAT)
- Entreprises de production et d'exportation
- Organisations professionnelles (APROTELF)
- Prestataires de services : conseils techniques et formations

Impacts principaux

- Baisse de 60% des interceptions des colis de fruits et légumes exportés vers l'UE (entre 2016 et 2022)
- Professionnalisation et l'application de meilleures pratiques agricoles par les opérateurs privés : Guide sectoriel de bonnes pratiques pour la filière fruits et légumes du Togo (dissémination en cours)
- Existence du cadre pour l'exportation de la mangue, du piment et de l'aubergine vers l'UE (exigences liées au Reg. EU 2016/2031)
- Amélioration des relations et l'instauration d'un cadre de concertation entre la DPV et les opérateurs privés
- Opérationnalisation de l'Association des Producteurs, Transformateurs et Exportateurs de Légumes et Fruits du Togo

Impacts principaux

Country: Togo
 Année: Tout
 Commodity: Tout

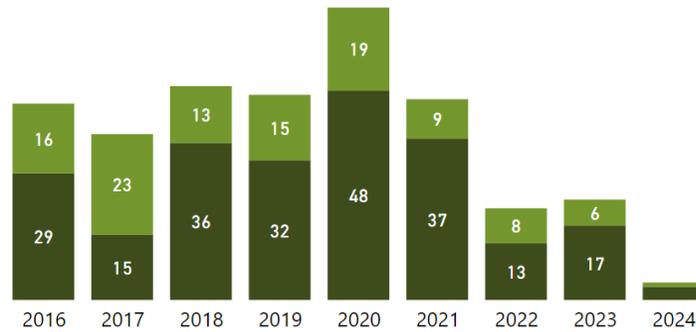
HO - Harmful organisms
 ONC - Other non-conformities

Total number
340

Last update : 12-03-2024

Total number of interceptions on F&V by year/month

Type of interception ● HO - Plants ● ONC - Plants

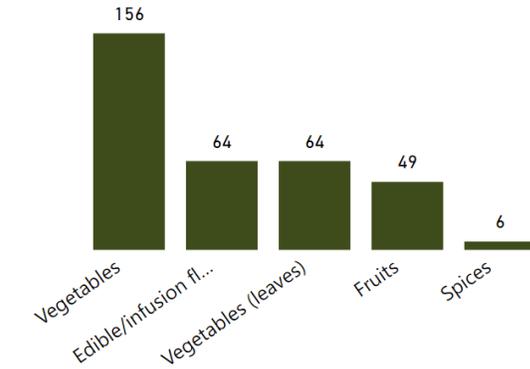


Total number of interceptions on F&V by country

Type of interception ● HO - Plants ● ONC - Plants

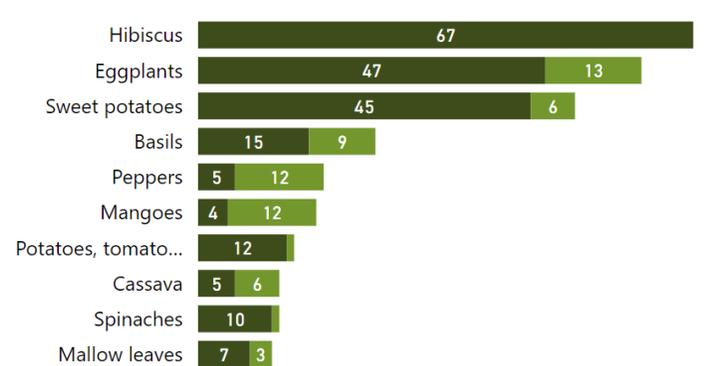


Total number of interceptions by F&V

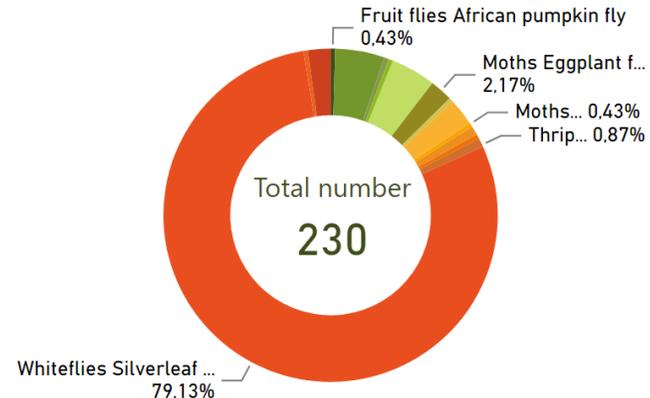


Total number of interceptions by F&V

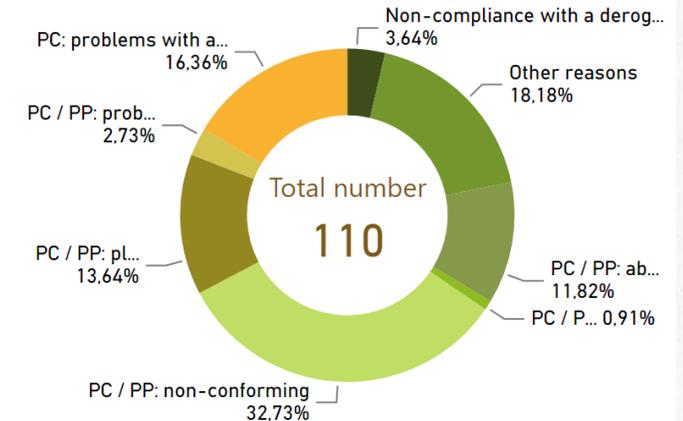
Type of intercepti... ● HO - Plants ● ONC - Plants



HO intercepted on F&V



Interceptions due to ONC on F&V



Leçons apprises

Sur base des retours de l'équipe de coordination, des bénéficiaires et de l'évaluation externe du projet :

- Poursuivre l'amélioration du cadre juridique et institutionnel (et adopter les textes déjà élaborés) pour s'adapter aux évolutions du contexte international et pour répondre aux besoins des différentes filières (marché local, région et international) ;
- Renforcer le dispositif des contrôles officiels des aliments sur la base des résultats de l'évaluation des risques SPS et des exigences des marchés ciblés (notamment sur le volet ressources humaines déployables) ;
- Renforcer les capacités nationales en analyse des risques phytosanitaires et établir un cadre de financement durable des activités SPS en lien avec les filières export ;
- Pérenniser des programmes de formation continue pour maintenir les compétences des opérateurs à niveau et permettre un développement pérenne des activités ;
- Pérenniser les partenariats public-privé (PPP) et avoir une approche holistique pour prendre en compte tous les besoins des filières visées.

